

0902.5

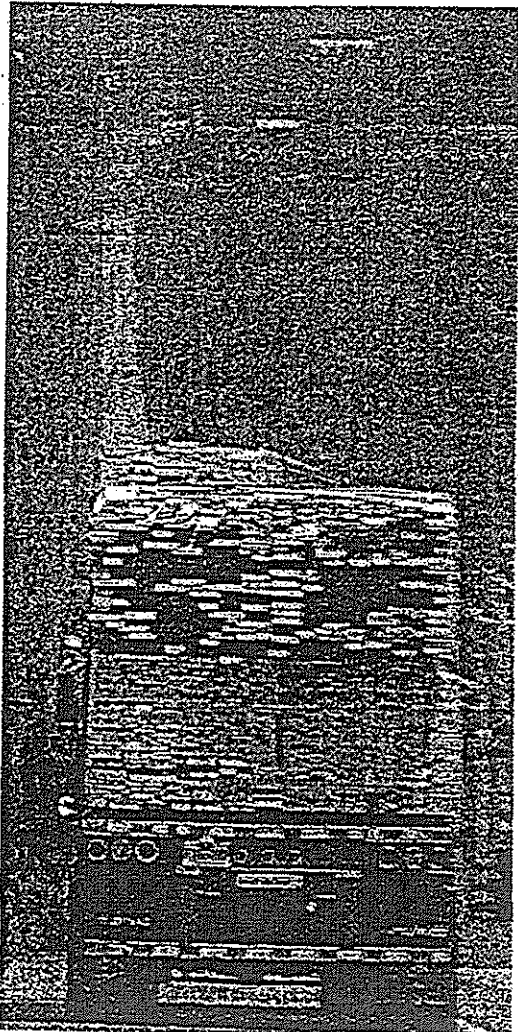
\* LE DEVOIR, 16 septembre 2009, A4

1/2

# Couper la forêt, un geste écologique!

## Le bois doit remplacer le béton et l'acier, estime une coalition

Pour plusieurs, couper des arbres est un geste anti-écologique. Ceux-là se surprendront de voir qu'hier, des écologistes ont appuyé les exploitants forestiers pour promouvoir au Québec la construction en bois comme moyen privilégié de lutter contre les changements climatiques... rapport de l'ONU à l'appui



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La coalition Bois Québec, initiée il y a plus d'un an par l'industrie forestière sans tambour ni trompette, a réuni toute une panoplie d'alliés — universitaires, écologistes, milieux municipaux, syndicaux, etc. — afin d'étoffer sa campagne de sensibilisation du public à la nécessité d'intensifier l'utilisation du bois dans la construction non seulement résidentielle, mais commerciale et institutionnelle.

Cette campagne, intitulée «Je touche du bois», vise à mettre le Québec à l'heure de plusieurs pays européens où on privilégie l'utilisation intensive du bois pour remplacer dans les structures le béton et l'acier, deux matériaux dont la fabrication émet d'intenses gaz à effet de serre, alors que les forêts en santé sont les deuxièmes capteurs en importance après les océans.

Cette campagne survient au lendemain de la publication d'un rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), qui affirme que la déforestation et la dégradation des forêts émettent ensemble plus de gaz à effet de serre (GES) que la totalité des émissions attribuables à l'ensemble des transports sur la planète. Le rapport onusien précise qu'il faudrait mettre au point à la conférence de Copenhague un mécanisme procurant des crédits d'émissions de GES aux pays qui vont garder leurs forêts actives au lieu de les faire disparaître au profit d'autres affectations, urbaines, industrielles ou agricoles.

«La coupe forestière n'est pas en soi de la déforestation», expliquait hier Robert Bouchard, doyen de la faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. La déforestation est un changement d'affectation des terres découlant de la disparition d'une forêt. La coupe forestière n'est pas considérée comme de la déforestation, pourvu que la forêt soit remise en production.»

2/2

24 Heures, 15 septembre 2009, 13

«Le bois peut faire partie de la solution environnementale, encore faut-il qu'il provienne de forêts bien gérées», soulignait par contre Nicolas Mainville, responsable de la campagne «Forêt» chez Greenpeace. Cet organisme insistait, tout comme la coalition, sur l'achat de bois certifié par les promoteurs immobiliers et il réclamait de la coalition qu'elle se dote d'une charte qui découragerait l'utilisation de bois provenant de forêts à haute valeur écologique ou qui abritent des espèces fragiles ou menacées, comme le caribou des bois de la forêt boréale.

Selon François Tanguay, directeur de la coalition, l'utilisation intensive de bois dans les édifices permet de stocker du carbone extrait de l'atmosphère pour la durée d'une construction, ce qui n'empêche pas, par la suite, de réutiliser ce bois à d'autres fins ou de le brûler en remplacement de combustibles fossiles riches en GES. Chaque mètre cube de bois utilisé en remplacement d'autres matériaux stocke pour des décennies, voire davantage, 1,1 tonne de carbone atmosphérique, ce qui explique pourquoi le Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) de l'ONU recommande son utilisation intensive dans la construction des bâtiments, une activité humaine responsable avec leur entretien et de leur chauffage de 40 % de toutes les émissions de GES de la planète.

Alors qu'une poutre en bois soustrait du carbone à l'atmosphère, la fabrication d'une poutre de charpente en béton émet cinq fois plus de CO<sub>2</sub> sept fois plus dans le cas d'une poutre en acier.

L'objectif de la coalition, qu'appuyaient hier notamment Alain Lemaire de Cascades, Claudette Charbonneau de la CSN et Stephen Guilbeault d'Equiterre, est d'augmenter l'utilisation du bois dans les édifices commerciaux, dont seulement 15 % sont dotés d'une charpente en bois, contrairement au secteur résidentiel, où ce pourcentage atteint 95 %.

Pourtant, les spécialistes estiment que 80 % des bâtiments non résidentiels pourraient être construits en bois, comme le pavillon Gene-H-Kruger de l'Université Laval.

*Le Devoir*

## » Un REER pour la forêt

Pour venir en aide aux propriétaires de boisés privés, considérés par le Bloc québécois comme les grands oubliés de la crise forestière, la formation politique propose rien de moins que la création d'un REER spécial. Le Bloc a déposé hier une motion proposant un plan d'aide musclé pour la forêt privée. Selon le député d'Abitibi-Témiscamingue, Marc Lemay, le plan permettrait aux propriétaires de boisés d'étaler une partie de leurs revenus, de la réinvestir dans des travaux d'aménagement et, par conséquent, de diversifier les essences cultivées. Selon les données fournies par le Syndicat régional des producteurs de bois, l'Abitibi-Témiscamingue compte environ 10 000 propriétaires de boisés privés. — QMI

**Mauvaise impression à la source.**